

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021  
(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### ➤ ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres suivants pour siéger au CCAS : Agnès Nossent, Janine Bianciotto, Laurence Manoir, Philippe Mainard, Marie-Christine Ayrault, Philippe Sanchez, Jeannie Chebroux
- 2°) Le Conseil municipal fixe les ouvertures dominicales dans les commerces pour 2022 comme suit : concessionnaire automobiles : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre.  
Concessionnaires moto : 6 mars
- 3°) Le conseil municipal décide de recourir à un logiciel mis à disposition par Grand Poitiers Communauté urbaine au profit des déclarants de meublés de tourisme et chambres d'hôtes permettant la dématérialisation des déclarations réglementaires obligatoires.
- 4°) Le conseil municipal approuve l'utilisation de l'ensemble des outils communautaires pour l'instruction des actes pour l'occupation et l'utilisation du sol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et autorise la signature des conventions ad hoc.
- 5°) Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au Conseil d'Energie Partagé et désigne comme référent technico-administratif Monsieur Georges MILORD et Monsieur Etienne FRAPPIER comme référent politique au sein de la commune.

### ➤ EDUCATION ET PETITE ENFANCE

- 6°) Le Conseil municipal approuve les dispositions de la convention territoriale globale 2021-2025 et autorise une adjointe à la signer (Partenariat avec la CAF et Grand Poitiers Communauté urbaine)
- 7°) Le Conseil municipal approuve le projet de la Convention territoriale globale avec la CAF concernant le poste de coordination pour le pilotage du projet et autorise Madame la Maire à la signer.
- 8°) Le Conseil municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à 928,95€ au titre de l'année scolaire 2021-2022 (882,78€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de + 5,23%) pour l'accueil d'un enfant d'une autre commune.
- 9°) Le Conseil municipal décide de verser aux écoles privées au titre de l'année 2021-2022 les subventions suivantes : 538,15€ pour les élèves des écoles primaires et 1 589,99€ pour les élèves des écoles maternelles.
- 10°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1 476€ au Centre socio culturel de la Comberie pour diverses actions de soutien à la fonction parentale.

### ➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- 11°) Le Conseil municipal décide d'engager une enquête publique en vue du déclassement d'un chemin public situé à proximité du 35 rue du Moulin de Limbre.
- 12°) Le Conseil municipal autorise la signature d'une convention de mécénat avec SOREGIES pour les illuminations de fin d'année.

➤ RESSOURCES HUMAINES

13°) Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement du temps de travail au sein des services municipaux qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

14°) Le Conseil municipal décide de recourir à la mission de Conseil en Evolution Professionnelle avec le Centre de Gestion de la Vienne pour un agent et autorise Madame la Maire à signer les conventions à intervenir.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 23 novembre 2021



La Maire  
Florence JARDIN